

particulière sur cette affaire. Si le gouvernement a raison, comme le prétend M. Cardin, il n'a rien à craindre d'une pareille enquête.

J'intercède auprès du premier ministre parce que ces mots sont évidemment justes. J'exhorte le ministre à comprendre que c'est la logique même. Ils n'ont rien à craindre; il ne se fera aucun tort; justice sera faite, et paraîtra faite, alors que justice ne paraît pas faite actuellement. J'avais espéré, monsieur le président, qu'après y avoir pensé et en avoir discuté avec leurs collègues, le premier ministre et le ministre de la Justice auraient changé d'idée. J'espérais surtout qu'en signalant au ministre et au premier ministre que M. Spencer avait demandé une enquête, qu'ils lui en auraient accordé une immédiatement, parce qu'il est l'individu lésé.

J'ai eu l'impression, en entendant le ministre, qu'il serait inébranlable. A notre sens, cette question est d'une importance fondamentale pour les droits des individus, pour la notion de la liberté civile et surtout pour la protection et la sécurité des employés du gouvernement; il faut s'assurer que ces derniers ne seront pas congédiés sans avoir eu la chance de se faire entendre devant un tribunal indépendant.

Je propose donc, monsieur le président, de réduire le crédit n° 1 du ministère de la Justice de \$17,000. J'ai fait rédiger cette motion en français et en anglais. J'espère que ma version française est exacte.

Naturellement, le traitement du ministre est fixé par la loi, et je n'y peux rien. En choisissant le montant de \$17,000, et je veux être franc avec le ministre, j'ai voulu exprimer d'une façon non équivoque un manque de confiance à son égard et en ce qui concerne la façon dont il s'est occupé de l'affaire Spencer.

Si le ministre déclare au comité qu'étant donné le télégramme par lequel il a appris que M. Spencer veut une enquête, il poursuivra d'autres recherches pour s'assurer que c'est bien le cas—car il n'est pas obligé de croire ce télégramme—que s'il constate après enquête que M. Spencer veut vraiment une enquête, il lui en accordera une, rien ne me fera plus plaisir que de retirer cette motion et de rendre hommage au ministre de cette décision.

M. le président: A l'ordre. M. Lewis propose que le crédit n° 1 des prévisions budgétaires du ministère de la Justice soit réduit de \$17,000.

L'hon. M. Fulton: Monsieur le président, tous les membres du comité partagent l'avis exprimé en terminant par le député de York-Sud; il faut espérer en effet que le ministre de la Justice se rendra compte de la situation intenable où il se trouve et dans laquelle le placent ses collègues et le gouvernement, quant à l'institution d'une enquête judiciaire. Si on en institue une, je puis vous assurer, monsieur le président, que les membres de mon parti appuieront aussi le retrait de la motion du député d'York-Sud. Faute d'une pareille décision de la part du gouvernement, nous nous verrons forcés bien entendu d'appuyer la motion.

Il n'est pas facile de participer au débat et de dire certaines des choses que je me propose de dire. Je préférerais de beaucoup ne pas avoir à les dire. Je me suis demandé en conscience si je devais participer à la discussion. J'étais assez résolu à y participer et les quelques doutes qui subsistaient dans mon esprit ont complètement disparu devant la conduite regrettable et répréhensible du gouvernement et du ministre de la Justice pendant la discussion aujourd'hui.

Que fait le ministre? Il refuse catégoriquement de se rendre compte qu'une question très importante est en jeu, qui met en cause non seulement la liberté d'un particulier, bien que ce soit un des aspects les plus importants, mais aussi la conduite et la réputation du gouvernement et la sienne aussi obligatoirement à titre de ministre de la Justice, relativement à l'administration de la justice. Voilà l'enjeu.

Ce n'est pas une attaque personnelle contre le ministre, mais c'est ainsi qu'il le considère. Sa réponse au chef de l'opposition indique clairement qu'il ne s'en rend pas compte du tout et il a malheureusement en cela l'appui de ses collègues. Comment ne pas penser qu'il faut attribuer une grande part de responsabilité aux autres membres de son gouvernement, le premier ministre y compris, qui l'ont mis dans cette situation impossible.

• (2.50 p.m.)

Le ministre ne voit pas les questions en litige, mais considère cela comme une attaque personnelle. Le ministre a montré qu'il ne comprenait pas encore ses responsabilités ou la position intenable dans laquelle il se trouve. Sa réponse de ce matin indique qu'il traite cette question d'une façon subjective. Il a fait de même quand il s'est justifié dans l'affaire des faillites. Il a dit: «Vous avez beau